Brésil

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Brésil compte 35 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Le Brésil n'a pas signé l'IM.

Le Brésil a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec la Suède.

Le Brésil a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des mesures ont été prises (autres qu'au titre de l'IM) pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Chine (République populaire de), la Corée, le Danemark, l'Équateur*, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines*, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Fédération de Russie, Trinité-et-Tobago, la Turquie et l'Ukraine.

Le Brésil met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et la règle COP associée à la règle LOB.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Brésil.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Brésil

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Non	
2	Argentine	Oui, autres		COP + LOB
3	Autriche	Non	Non	
4	Belgique	Non	Non	
5	Canada	Non	Non	
6	Chili	Non	Non	
7	Chine (République populaire de)	Non	Non	
8	Corée	Non	Non	
9	Danemark	Non	Non	
10	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP + LOB
11	Équateur*	Non	Non	
12	Espagne	Non	Non	
13	Fédération de Russie	Non	Non	
14	Finlande	Non	Non	
15	France	Non	Non	
16	Hongrie	Non	Non	
17	Inde	Non	Non	
18	Israël	Non	Non	
19	Italie	Non	Non	
20	Japon	Non	Non	

21	Luxembourg	Non	Non	
22	Mexique	Non	Non	
23	Norvège	Non	Non	
24	Pays-Bas	Non	Non	
25	Pérou	Non	Non	
26	Philippines*	Non	Non	
27	Portugal	Non	Non	
28	République slovaque	Non	Non	
29	République tchèque	Non	Non	
30	Suède	Non	Oui, autres	COP + LOB
31	Suisse	Oui, autres		COP
32	Trinité-et-Tobago	Non	Non	
33	Turquie	Non	Non	
34	Ukraine	Non	Non	

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Venezuela*	Non

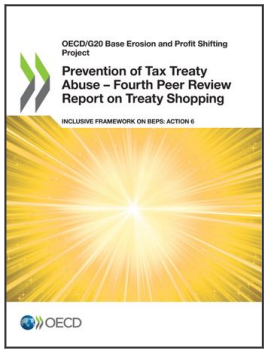

Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Brésil », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/8f86a6b5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE